**Nom du projet : Projet d’Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger. Niveau de risque Elevé**

**Coordinateur UCP : Moussa Hassane**

**Point focal VBG : Hamidou Souley ; Spécialiste Sauvegarde Sociale en charge du Volet VBG du PACNEN ; hamsouleymane@gmail.com**

**PLAN D’ACTION DE PREVENTION ET DE REPONSE CONTRE L’EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS) ET HARCELEMENT SEXUEL (HS) DANS LE CADRE DU PACNEN DU 26 AOUT 2021**

**Justification du Plan d’actions**

Le PACNEN est un Projet d’Investissement avec des opérations comportant des grands travaux de génie civil notamment la réhabilitation de la section Tanout-Tiguidit sur une longueur de 225 km et la gestion de l’entretien de la route Zinder-Agadez sur une longueur totale de 425 km. Ces travaux peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d’exploitation et d’abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS) dans la zone d’intervention du PACNEN. Les différents documents de sauvegarde élaborés dans le cadre de la préparation du projet, ont confirmé l’existence de ces risques qui peuvent être exercés de différentes manières par un éventail d’auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières. C’est le cas par exemple, de l’afflux important de travailleurs augmentant le risque de rapports sexuels transactionnels, le changement dans la dynamique de pouvoir au foyer, la redistribution des terres où les femmes sont typiquement exclues des titres fonciers, ou le manque de voies sécurisées facilitant l’accès au travail pour les femmes.

Le plan d’actions VBG ci-dessous a été préparé pour aider les acteurs du projet à prévenir ces risques de VBG/EAS/HS, et à mieux prendre en charge les éventuels cas de survivants(es) dans la zone d’intervention du Projet.

| Actions pour lutter contre l’EAS/HS | Indicateurs | Responsables de l’Action | Budget en FCFA | Mesures prises pour la gestion continue des actions contre l’EAS/HS |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Recruter un consultant individuel pour assurer la supervision du volet VBG-EAS/HS qui travaillera avec l’ONG qui sera recrutée par le projet pour fournir les services dont entre autres la sensibilisation sur le mécanisme de gestion des VBG-EAS-HS | Un consultant recruté pour la supervision et la coordination du volet VBG-EAS/HS | UCP-PACNEN /DGGT | PM | L’UCP élaborera les TDR du consultant chargé de la supervision. La banque mondiale donnera un avis de non objection à ces TDR. Ce consultant devrait être un spécialiste des questions et des compétences spécifiques en EAS/HS pour superviser les questions et activités liées à la EAS/HS (par exemple, superviser la signature des codes de conduite, vérifier qu’un mécanisme performant pour les questions de EAS/HS est en place, renvoyer les cas si nécessaire). |
| Sensibiliser les services techniques du Ministère en charge du Projet ainsi que les agences d’exécution chargées de la mise en œuvre des composantes du projet à l’importance de tenir compte des risques de EAS/HS) au sein du projet et d’envisager des mécanismes d’atténuation | Nbre de missions de sensibilisation menées  Nbre de services techniques et d’agences d’exécution sensibilisés sur l’importance de tenir compte des risques de EAS/HS et d’envisager des mécanismes d’atténuation  Nombre de personnes sensibilisées au sein des services techniques et agences d’exécution | UCP-PACNEN /DGGT/ | 5 000 000 | L’UCP, a initié et continue de s’entretenir avec les Services techniques du MEQ[[1]](#footnote-1) (DGGT), du BNEE[[2]](#footnote-2) et du Ministère du Plan et les agences d’exécution, sur l'importance de traiter le problème de VBG dans le Projet d’Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN). Les acquis du dispositif du PMRC en matière de prévention et de prise en charge des VBG y seront également capitalisés et consolidés. |
| Recruter une ONG spécialisée qui fournira au projet des services multisectoriels pour prévenir les risques et assurer la prise en charge des survivants(es) | Une ONG spécialisée EAS/HS recrutée | UCP/PMRC | PM | L’UCP du Projet procédera à l’élaboration des TDRs pour le recrutement de l’ONG, lancer la procédure de sélection de l’ONG et signer le contrat avec l’ONG. Les TdRs et le contrat seront validés par la BM |
| Cartographier les acteurs de la prévention et de la lutte contre l’EAS/HS dans la zone d'intervention du projet afin de développer un protocole de référencement pour la prise en charge | Nombre d’acteurs identifiés dans la zone du projet et qualifiés pour lutter contre l’EAS/HS  Protocole de référencement rédigé avant le début des travaux | UCP-PACNEN /DGGT/ONG | 5 000 000 | L'UCP\_PMRC recruté une ONG spécialisée dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG qui a réalisé une étude sur la cartographie des acteurs pour la prévention et la fourniture des services aux victimes de l’EAS/HS dans la zone d’intervention dudit projet. Les résultats de cette étude seront capitalisés et consolidés dans le cadre du projet PACNEN[[3]](#footnote-3) surtout que les deux projets partagent une partie de leurs zones d’intervention notamment la région de Zinder. Les résultats permettront de rédiger un protocole de référencement pour la prise en charge des survivants-es de EAHS. |
| Refléter les risques de EAS/HS dans tous les documents relatifs aux sauvegardes (PEES, CGES, CPRP, PAR, PEPP, EIES/PGES, PAECT, PGSSC, PGES\_E). | Pourcentage des documents de sauvegarde reflétant les risques de EAS/HS | Consultants, BNEE, UCP-PACNEN / DGGT, Entrepreneurs, | PM | Les risques de VBG-EAS sont pris en compte dans lesdits documents et des mesures d'atténuation pertinentes y sont proposées par l’UCP.  La prise en compte des risques AES/HS se poursuivra sous forme d’appui à la mise en œuvre à travers le suivi et la mise à jour du PGES du projet et du PGES de l’entrepreneur (PGES-E) si la situation de risque change. |
| Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action EAS/HS. | Nombre de missions de supervision du plan d'action VBG-EAS/HS effectuées | UCP-PACNEN /DGGT/ | PM | L’UCP-PACNEN veilleront à la mise en œuvre effective de toutes les clauses contractuelles relatives à la EAS/HS contenues dans le PGES du projet et le PGES-E[[4]](#footnote-4) au cours de l’exécution du projet. |
| Organiser des consultations avec les parties prenantes au projet notamment les communautés riveraines du projet pour les informer suffisamment des risques liés à la EAS /HS et des activités du projet afin de recueillir leurs réactions sur les enjeux de la conception et des mesures de sauvegardes du projet. | Nombre de consultations publiques tenues avec les communautés riveraines pour informer sur les risques de EAS/HS et recueillir leur avis sur les enjeux et les mesures de sauvegarde | Consultants, UCP-PMRC/DGGT, | PM | Des consultations avec diverses parties prenantes ont eu lieu lors de l'élaboration des instruments de sauvegarde, cités ci-haut.  Ces consultations avec les parties prenantes notamment les entreprises, la mission de contrôle, les communautés riveraines, le projet et l’administration publique, devraient se dérouler de manière continue au cours de la mise en œuvre par l’ONG spécialisée en EAS/HS.  L’UCP-PACNEN assurera le suivi de la mise en œuvre de ces actions, à travers son point focal EAS/HS. |
| Développer un plan de communication du PACNEN qui intégrerait les problèmes de EAS/HS. | Nombre de personnes informées | UCP-PACNEN /DGG[[5]](#footnote-5)T | 10 000 000 | Le Projet d’Amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger (PACNEN) va développer au plus tard avant le début des travaux un plan de communication qui inclura les problèmes de EAS/HS. La communication visera notamment les chefs religieux, les chefs traditionnels, les jeunes et les femmes. Ces activités feront partie intégrante du mandat de l’ONG spécialisée qui sera recrutée.  L’équipe de la Banque mondiale assistera l’UCP-PMRC dans la révision du plan de communication afin de s’assurer qu’il inclut les problèmes de EAS/HS.  L’UCP-PACNEN assurera le suivi de la mise en œuvre du plan de communication qui sera élaboré. |
| Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des plaintes liées à la EAS/HS | Un mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS mis en place pour le PACNEN  Nombre de plaintes liées à la VBG-EAS/HS traitées à travers ce mécanisme | Ong  UCP-PACNEN /DGGT | PM | Un mécanisme efficace de gestion des plaintes relatives au projet corridor de la transsaharienne sera mis en place dans sa zone d’intervention. S’inspirant de l’expérience (bonnes pratiques et leçons apprises) en cours du PMRC, ce système intégrera l’ensemble des plaintes liées au projet. Un MGP séparé pour les plaintes s relatives aux EAS/HS sera mis en place. (Y compris les VCF, VCE [[6]](#footnote-6)et l’EAS/HS des enfants). Ce MGP sera doté de canaux multiples pour porter plainte. Il doit prévoir des procédures particulières pour la VBG-EAS/HS, notamment le signalement confidentiel des cas de VBG et leur documentation sûre et éthique, aussi que les référencements vers les services de prise en charge médicaux, psychosociaux et conseil juridique.  L’ONG spécialisée sur les EAS/HS sera responsabilisée sur le fonctionnement efficace du mécanisme.  Les rapports de suivi du système pour vérifier que celui-ci fonctionne comme prévu. |
| Assurer la surveillance par un tiers indépendant (Organisation/Agent de vérification indépendant (AVI) ; (organisation de la société civile, ONG locale ou internationale, partenaire universitaire, entreprise privée) doté d’un personnel expérimenté en matière de EAS/HS afin de suivre la mise en œuvre du plan d’action contre la VBG et veiller à ce que toutes les parties s’acquittent de leurs responsabilités. | Nombre de missions de suivi de la mise en œuvre du plan d’actions EAS/HS effectuées par un tiers indépendant | UCP-PACNEN /DGGT, tiers indépendant | 12 000 000 | La participation des tiers indépendants au processus de suivi de la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan d’actions EAS/HS est un gage de transparence pour les parties prenantes dans la conduite des actions. Elle pourra effectuée sous forme de missions de surveillance du respect des principes de base de l’approche holistique centrée sur les survivants (es) par les acteurs sur le terrain.  Des TDR de missions trimestrielles seront élaborés par l’UCP du projet (qui peuvent être complétés par le tiers indépendant) et validés par la Banque. |
| Rendre disponible un financement pour recruter des prestataires de services en matière de EAS/HS afin de faciliter l'accès des victimes aux services rapides, sûrs et confidentiels (argent pour le transport, les frais de documentation et l'hébergement avec le besoin). | Montant du financement rendu disponible pour recruter des prestataires de services EAS/HS | UCP-PACNEN /DGGT, avec le soutien de l’Equipe de projet de la BM | PM | En fonction des résultats de l’étude sur la cartographie des intervenants VBG-EAS, le projet corridor pourrait prévoir le soutien à la création d'une ou de plusieurs entités de prestation de services liés à la EAS/HS dans sa zone d’intervention. |
| Expliquer clairement aux entrepreneurs recrutés les exigences du code de conduite ainsi que les sanctions associées aux violations du CdC ; | Nombre de réunions préparatoires tenues pour sensibiliser les entrepreneurs recrutés sur les exigences du CdC ainsi que les sanctions associées aux violations du CdC  Nombre de d’entrepreneurs sensibilisés sur les exigences du CdC et les sanctions associées aux violations du CdC | UCP-PACNEN, DGGT, avec le soutien de l’Equipe de projet de la BM | PM | Une réunion d'information sur la VBG-EAS/HS sera organisée avec les entreprises recrutées après la notification et avant la commande de service.  Examen par l’équipe d’experts VBG-EAS/HS de la Banque mondiale. |
| Evaluer la proposition de réponse du fournisseur en matière de services EAS/HS dans le PGES-E et confirmer, avant la finalisation du contrat, si celui-ci est en mesure de respecter les exigences du projet en matière de EAS/HS. | Nombre de fournisseurs de services en matière de EAS/HS évalués et jugés en mesure de respecter les exigences du projet en matière de EAS/HS | UCP-PACNEN, DGGT, | PM | La capacité du fournisseur à satisfaire aux exigences du projet en matière de EAS/HS sera l’une des conditions de sélection avant la signature du contrat.  Revue par la BM |
| Vérifier que le mécanisme de gestion des plaintes reçoit et traite les plaintes pour s’assurer que les protocoles sont suivis à temps, en transmettant les plaintes vers un mécanisme établi pour examiner et traiter les plaintes de VBG-EAS/HS. | Nombre de plaintes VBG-EAS/HS reçues par le mécanisme de gestion des plaintes,  Pourcentage de plaintes VBG-EAS/HS examinées et traitées | UCP-PACNEN, avec le soutien de l’Equipe de projet de la BM | PM | L'ONG à recruter, devrait être opérationnelle et vérifier en permanence que le système de gestion en matière de VBG-EAS fonctionne.  Rapports de missions périodiques  Suivi des plaintes et de leur résolution |
| • S'assurer que les exigences du code de conduite sont clairement comprises par ceux qui signent  • Faire signer les CdC[[7]](#footnote-7) par toutes les personnes physiquement présentes sur le site du projet.  • Former le personnel relevant du projet sur les obligations de comportement en vertu des CdC.    • Diffuser les CdC (éléments visuels) auprès des employés et des communautés environnantes | Nombre et proportion des exigences du CdC clairement comprises par ceux qui les signent  Nombre de personnes physiquement présentes sur le site du projet ayant signé le CdC  Nombre de sessions de formations tenues  Nombre de personnel relevant du projet formés les obligations de comportement en vertu des CdC  Type et nombre de documents diffusés auprès des employés et des communautés  Nombre de diffusions effectués | UCP-PACNEN, Entrepreneur, Consultant | PM | Revue des risques de VBG-EAS au cours de la supervision du projet (par exemple, Revue à Mi-Parcours) afin d’évaluer tout changement dans les risques.  Rapport du consultant chargé de la supervision indiquant que les CdC sont signés et que les travailleurs ont été formés et comprennent leurs parts de Suivi du -MGP par rapport aux plaintes de VBG-EAS.  Discussion lors d’audiences publiques. |
| Amener les travailleurs du projet et la communauté locale villageoise à suivre une formation et des séances de sensibilisation sur les mesures de prévention et de réponse aux incidents de EAS et le HS. | Nombre de sessions formation et de séances de sensibilisation  Nombre de travailleurs formés  Nombre de personnes sensibilisées dans les localités concernées | UCP-PACNEN, Entrepreneur, Consultant | PM | Rapports de formation,  PV de séances sensibilisation |
| Entreprendre un S&E[[8]](#footnote-8) régulier de l'avancement des activités VBG-EAS/HS, y compris une réévaluation des risques, le cas échéant | Nombre de missions de suivi-évaluation des actions VBG-EAS/HS effectuées | Entrepreneur, Consultant, ONG | PM | Rapports de missions périodiques  Suivi du MGP |
| Mettre en œuvre des activités appropriées au niveau du projet afin de réduire les risques de EAS/HS avant le début des travaux de génie civil, telles que :   * Disposer d'installations séparées, sûres et facilement accessibles pour les femmes et les hommes travaillant sur le site. Les espaces sanitaires doivent être sécurisés ; par exemple les toilettes pour femmes doivent pouvoir être verrouillés de l’intérieur. * Affichez visiblement sur le site du projet des panneaux indiquant aux travailleurs et à la communauté que le site du projet est une zone où la VBG-EAS/HS est interdite. Inclure les sanctions associées à la violation du CdC. * Le cas échéant, les espaces publics situés autour du projet doivent être bien éclairés. | Nombre d’installations sûres facilement accessibles et disponibles pour les femmes  Nombre d’installations sûres facilement accessibles et disponibles pour les hommes  Nombre de panneaux affichés indiquant aux travailleurs et à la communauté que le site du projet est une zone interdite aux membres de la communauté  Nombre d’affiches présentant les sanctions associées à la violation du CdC présent dans les bases vies et zones du projet  Nombre d’espaces publics autour du projet qui sont bien éclairés  Taux de réduction des accidents | UCP-PACNEN, Entrepreneur, Consultant charge de la supervision, Equipe de Projet de la BM | PM | L'équipe de travail s'assurera que les mesures incluses dans le PGES-E sont bien mises en œuvre  Rapports périodiques de suivi  Rapports de Revues au cours des missions de soutien à la mise en œuvre. |
| Réévaluer les risques de EAS/HS en vue d’actualiser le plan d’actions | Types et ampleur des risques de EAS/HS identifiés et évalués | UCP/PACNEN/ BNEE | PM | Les risques des EA/HS, du projet ont été évalués dans d’autres études du projet, et présenté dans les rapports, notamment le PEES, CGES, l’EIES/PGES, le CPRP, le PAR, le PEPP, PGMOE, PGSSC[[9]](#footnote-9). Ces rapports ont été revus par la Banque mondiale et au cours des ateliers du BNEE avec des commentaires pour améliorer et compléter les informations relatives à la prévention de l’EAS/HS et la prise en charge des victimes.  L’UCP mettra à jour le PGES du projet et du PGES de l’entrepreneur (PGES-E) si la situation des risques change. |
| Total Général | | | **32 000 000** |  |

**NB :** La mention PM dans la colonne Budget signifie que le coût de ces activités sont prises en compte dans le Plan de Travail et le Budget Annuel du projet (PTBA) 2021.

**Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du Plan d’Actions EAS/HS au cours des trois premières années du PACNEN**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Actions pour lutter contre l’EAS/HS | 1ère ANNEE | | | | 2ème ANNEE | | | | 3ème ANNEE | | | |
| T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Recruter un consultant individuel pour assurer la supervision du volet VBG-EAS/HS qui travaillera avec l’ONG qui sera recrutée par le projet pour fournir les services dont entre autres la sensibilisation sur le mécanisme de gestion de EAS-HS |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Recruter une ONG spécialisée qui fournira au projet des services multisectoriels pour prévenir les risques et assurer la prise en charge des survivants(es) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Sensibiliser les services techniques du Ministère en charge du Projet ainsi que les agences d’exécution chargées de la mise en œuvre des composantes du projet à l’importance de tenir compte des risques de VBG (et surtout EAS/HS) au sein du projet et d’envisager des mécanismes d’atténuation |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Cartographier les acteurs de la prévention et de la lutte contre l’EAS/HS dans la zone d'intervention du projet et rédiger le protocole de référencement |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Refléter les risques de EAS/HS dans tous les documents relatifs aux sauvegardes (PEES, CGES, CPRP, PAR, PEPP, EIES/PGES, PAECT, PGSSC, PGES\_E). |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action EAS/HS. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Organiser des consultations avec les parties prenantes au projet notamment les communautés riveraines du projet pour les informer suffisamment des risques liés à la EAS /HS et des activités du projet afin de recueillir leurs réactions sur les enjeux de la conception et des mesures de sauvegardes du projet. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Développer un plan de communication du PACNEN qui intégrerait les problèmes de EAS/HS. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des plaintes liées à la EAS/HS |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Assurer la surveillance par un tiers indépendant (Organisation/Agent de vérification indépendant (AVI) ; (organisation de la société civile, ONG locale ou internationale, partenaire universitaire, entreprise privée) doté d’un personnel expérimenté en matière de EAS/HS afin de suivre la mise en œuvre du plan d’action contre la VBG et veiller à ce que toutes les parties s’acquittent de leurs responsabilités. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Rendre disponible un financement pour recruter des prestataires de services en matière de EAS/HS afin de faciliter l'accès des victimes aux services rapides, sûrs et confidentiels (argent pour le transport, les frais de documentation et l'hébergement avec le besoin). |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Expliquer clairement aux entrepreneurs recrutés les exigences du code de conduite ainsi que les sanctions associées aux violations du CdC ; |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Evaluer la proposition de réponse du fournisseur en matière de services EAS/HS dans le PGES-E et confirmer, avant la finalisation du contrat, si celui-ci est en mesure de respecter les exigences du projet en matière de EAS/HS. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Vérifier que le mécanisme de gestion des plaintes reçoit et traite les plaintes pour s’assurer que les protocoles sont suivis à temps, en transmettant les plaintes vers un mécanisme établi pour examiner et traiter les plaintes de EAS/HS. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| S'assurer que les exigences du code de conduite sont clairement comprises par ceux qui signent |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Faire signer les CdC par toutes les personnes physiquement présentes sur le site du projet. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Former le personnel relevant du projet sur les obligations de comportement en vertu des CdC. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Diffuser les CdC (y compris les éléments visuels) auprès des employés et des communautés environnantes |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Amener les travailleurs du projet et la communauté locale villageoise à suivre une formation et des séances de sensibilisation sur les mesures de prévention et de réponse aux incidents de EAS et le HS. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Entreprendre un Suivi régulier de l'avancement des activités EAS/HS, y compris une réévaluation des risques, le cas échéant |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Disposer d'installations séparées, sûres et facilement accessibles pour les femmes et les hommes travaillant sur le site. Les espaces sanitaires doivent être sécurisés ; par exemple les toilettes pour femmes doivent pouvoir être verrouillés de l’intérieur. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Eclairer et affichez visiblement sur le site du projet des panneaux indiquant aux travailleurs et à la communauté que le site du projet est une zone où l’EAS/HS est interdite. Inclure les sanctions associées à la violation du CdC. |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Réévaluer les risques de EAS/HS en vue actualiser le plan d’actions |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. *MEQ : Ministère de l’Equipement* [↑](#footnote-ref-1)
2. *BNEE : Bureau National des Evaluations Environnementales* [↑](#footnote-ref-2)
3. *PACNEN : Projet d’amélioration de la Connectivité dans le Nord-Est du Niger* [↑](#footnote-ref-3)
4. *PGES-E : Plan de Gestion Environnementale et Sociale-Entreprise (Chantier)* [↑](#footnote-ref-4)
5. *DGGT : Direction Générale des Grands Travaux* [↑](#footnote-ref-5)
6. *VFF : Violence Faite aux Femmes, VCE : Violence Contre les Enfants* [↑](#footnote-ref-6)
7. *Cdc : Code de Conduite* [↑](#footnote-ref-7)
8. *S&E : Suivi et Evaluation* [↑](#footnote-ref-8)
9. *PEES : Plan d’Engagement Environnemental et Social ; CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, EIES : Etude d’Impact Environnemental et Sociale ; PGES : Plan de Gestion environnementale et Sociale ; CPRP : Cadre de Politique de Réinstallation des Populations, PAR : Plan d’Action de Réinstallation ; PEPP : Plan d’Engagement des Parties Prenantes ; PGMOE : Plan de Gestion de la Main d’Œuvre et de l’Emploi ; PGSSC : Plan de Gestion de Santé et Sécurité des Communautés* [↑](#footnote-ref-9)